

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRIOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Délibération n° : 84-2014

Objet : Collectif « Seuls en fête » - demande de subvention

Depuis plusieurs années, le collectif d'associations caritatives et humanitaires de Dijon organise, en fin d'année, une soirée de solidarité destinée aux personnes seules ou en difficulté sociale.

Cette année, l'organisation de cette manifestation, qui se déroulera le vendredi 19 décembre 2014, salle Devosge, est prise en charge par l'Association des Paralysés de France. Elle se déroulera sous forme d'une soirée lors de laquelle un buffet froid et une ou plusieurs animations seront proposés.

Le bilan financier de cette action étant excédentaire depuis plusieurs années, il est proposé de diminuer sensiblement le montant de la subvention attribuée pour 2014.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Paralysés de France au titre du Collectif d'associations « Seuls en Fête » pour 2014 ;
- disent que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

- 5 JAN. 2015

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2014

